

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2017

---

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE17

présenté par

Mme Batho, Mme Battistel, M. Saulignac, M. Letchimy, M. Bouillon et M. Potier

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« liquides »,

insérer les mots :

« , solides ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification. Même si la France ne produit plus de charbon, les dispositions sur l'arrêt de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures doit également concerner les hydrocarbures solides.